

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 4452

présenté par

Mme Obono, Mme Amiot, M. Bompard, M. Sala, M. Bex, M. Caron et M. Davi

ARTICLE 6**ANNEXE**

À la deuxième phrase de l'alinéa 24, substituer aux mots :

« et du financement de temps dédiés au lien social auprès des personnes âgées qui bénéficient d'un plan d'aide »

les mots :

« et des dépenses liées à la fonctionnarisation à venir des aides ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pas cet amendement, nous souhaitons rappeler qu'il est urgent de fonctionnariser les aides à domicile.